Un recours lancé contre Alinéa

Montivilliers. La Commission Départementale de l'Aménagement Commercial avait donné un avis favorable à la construction de l'enseigne d'ameublement Alinéa. Mais une association a lancé un recours qui bloque le projet. Une incompréhension pour l'exploitant.

Les adeptes de magasin de décoration ne sont visiblement pas près d'acheter des produits au sein du magasin Alinéa à Montivilliers. L'association FNE (France Nature Environnement), fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement, a en effet lancé un recours pour s'opposer à l'avis favorable donné par la CDAC (Commission Départementale d'Aménagement Commercial), le 12 mars dernier.

OUVERTURE PRÉVUE EN 2020

Le projet Alinéa a été présenté pour la première fois à la presse par Daniel Fidelin, maire de Montivilliers, en décembre 2018. Marcel Robillard et son fils Christophe étaient présents pour dévoiler ce projet qui devait au départ s'étendre sur 4 500 m² de surface. C'est près de Leroy Merlin et Bricomande, deux autres marques du groupe nordiste, que ce 32e magasin devrait se construire et ouvrir à l'horizon 2020. Dès l'annonce de ce futur chantier, des militants écologistes et France Insoumise s'étaient mobilisés en février (notre photo) pour dire non au projet. Ce sont eux qui ont saisi la FNE. *« Nous avons lancé un recours devant la CNAC (Commission Nationale de l'Aménagement Commercial) le 11 avril. Les bénévoles nous ont alertés et ont contesté le fait que la structure s'installe sur des terres agricoles qui sont de bonnes terres cultivables »*, explique François Méranger, juriste environnement pour la FNE Normandie. La réponse devrait être connue dans environ quatre mois. Si la CNAC, malgré ce recours, maintenait son accord, alors la FNE lancerait un autre recours, cette fois devant la cour administrative de Douais. Les délais de traitement seraient d'un an, un an et demi. *« Nous avons aussi la possibilité de lancer un recours sur le permis de construire qui aurait un effet suspensif. Tout le projet serait bloqué »*, assure le juriste.

INCOMPRÉHENSIBLE !

Une incompréhension pour Marcel Robillard. *« Nous sommes une PME (Petite et Moyenne Entreprise) qui va proposer une cinquantaine d'emplois et faire travailler quatorze artisans. Nous avons proposé de prendre en charge la restauration du clos masure qui se trouve à côté et que nous transformerions en boutique de vente directe de produits fermiers, en accord avec les jeunes agriculteurs »*, explique-t-il. *« L'espace a même été réduit. Nous sommes passés sur une surface disponible de 30 hectares à 2,5 hectares »*.

L'exploitant s'était engagé à réaliser des aménagements avec des toits végétalisés et des parkings qui ne retiennent pas l'eau. Selon Marcel Robillard, *« si le projet ne se fait pas à cet endroit, il ne se fera nulle part ailleurs. Nous avons interrogé le cabinet de conseil immobilier Arthur Loyd. Il n'y a plus que cinq bâtiments disponibles sur le Parc de l'Estuaire et aucun d'eux ne peut accueillir notre projet »*.

La municipalité contactée n'a, elle, pas encore réagi. *« Nous sommes déçus par ce recours et nous allons l'étudier pour savoir ce qu'on nous reproche »*, a expliqué Gilbert Fournier, premier adjoint au maire de Montivilliers.

Une trentaine de militants écologistes et France insoumise s'étaient retrouvés au début du mois de février sur le terrain censé accueillir le magasin Alinéa à Montivilliers (photo d'archives)

VIRGINIE VEISS
v.veiss@presse-normande.com

CINQ NOUVELLES ENSEIGNES

Les travaux de terrassement ont démarré sur la zone d'Epaville pour accueillir cinq nouvelles enseignes : Action, Bureau Vallée, L'Incroyable, Carreau déco et Kalico s'installeront dans les mois à venir sur deux parcelles au niveau du rond-point.
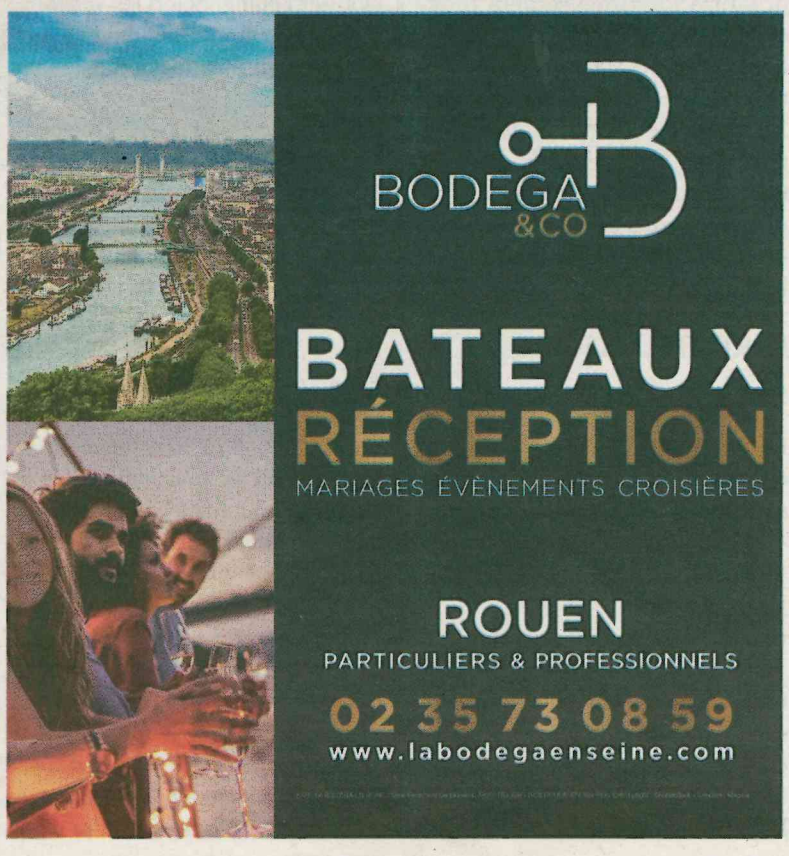
Ces enseignes proposeront des articles d'intérieur et de décoration, des petits meubles, de fournitures de bureau, d'outils, du carrelage, du revêtement de sol, etc.